



attac

# Avenir des retraites un choix de société

Depuis des années, une incroyable campagne d'intoxication sur les retraites est en cours pour faire accepter à l'opinion publique un recul social majeur aux conséquences considérables pour les générations présentes et à venir.

## Au coeur de la mondialisation libérale

Il ne faudrait pas croire que la réforme des retraites est une simple question franco-française. Elle est devenue une question planétaire depuis que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), ont décidé, en 1994, de lancer une offensive généralisée, largement appuyée par l'Union européenne et la Commission, visant à détruire les systèmes de retraites intégrés dans la Sécurité sociale.

Cette offensive a deux objectifs : d'abord nourrir les marchés financiers en permettant aux fonds de pension et autres fonds d'investissement et assurances privées de s'emparer de nos retraites ; ensuite satisfaire la revendication patronale "pas un sou de plus pour les retraites".

Mais, les penseurs du libéralisme ont aussi un projet de civilisation qui est d'étendre aux retraités et aux fonctionnaires la précarité, la flexibilité et l'insécurité qu'ils essayent d'imposer aux salariés du secteur privé. L'organisation de l'insécurité généralisée vise à affaiblir les salaires et les revenus de transfert pour renforcer les profits, tout en créant des conditions qui empêchent la résistance des citoyens. Dans ce cadre, avoir une retraite assurée de haut niveau est un obstacle qu'il faut balayer. Le FMI a parfaitement résumé ce projet en une phrase lapidaire : *"Un système de retraite par répartition peut déprimer l'épargne nationale parce qu'il crée de la sécurité dans le corps social"*.

## L'escroquerie de la capitalisation

Malgré la faillite des fonds de pension, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne par exemple, le gouvernement et le Medef persistent à vouloir les imposer en France. La ruine de millions de salariés et retraités, anglais et américains en particulier, devrait pourtant leur servir de leçon.

Un système de retraite par capitalisation est de plus beaucoup plus vulnérable aux évolutions démographiques qu'un système par répartition. Si le nombre de retraités augmente plus vite que celui des actifs, cela revient à dire que le nombre de vendeurs de titres financiers (les nouveaux retraités qui devront liquider leur épargne pour se constituer leur retraite) augmente plus vite que le nombre d'acheteurs de titres (les actifs qui font des dépôts dans leurs fonds de pension).

Ce déséquilibre entre l'offre et la demande d'épargne financière conduit à une baisse de la valeur des titres et donc à une réduction du pouvoir d'achat réel des retraités. Même l'OCDE le dit : *"Lorsque les baby-boomers commenceront à prendre leur retraite, les taux d'épargne auront tendance à baisser, le prix des actions et des obligations baissera"*.

## L'égalité entre public et privé

Le gouvernement veut maintenir la réforme Balladur dans le secteur privé. Cette réforme, décidée en 1993, a organisé le passage progressif de 37,5 à 40 années de cotisation, calculé le montant de la retraite sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures, abandonné l'indexation sur les salaires pour l'inflation (l'indexation des retraites sur les salaires permet de conserver le pouvoir d'achat des retraités). Ces mesures cassent progressivement l'égalité entre public et privé. Elles vont faire baisser le niveau des retraites du secteur privé de 20 % à l'horizon 2040.

Le problème fondamental est donc de stopper cette dégradation programmée et non pas de l'étendre au secteur public, comme le gouvernement et le patronat en ont l'intention.

Le passage aux 40 ans pour les fonctionnaires ne serait en fait qu'un nouvel encou-

6, rue Pinel  
75013 paris  
Tél. : 01 53 60 92 40  
Fax : 01 53 60 40 72  
attac@attac.org  
www.attac.org

février 2003

## Les propositions d'Attac

1. L'âge du départ en retraite à taux plein à 60 ans doit être le pivot du système de retraite. Autour de cet âge, il est possible de tenir compte des situations particulières et d'introduire des éléments de souplesse.

2. Valider les années d'étude et les périodes d'inactivité forcées. Les années d'étude après 18 ans doivent être validées. Les périodes de recherche d'un premier emploi, de chômage, de temps partiel imposé, de congé parental doivent aussi donner lieu à validation complète.

3. Contribuer à corriger les inégalités sociales et salariales

■ un plancher (pas de retraites inférieures à 75 % du salaire antérieur calculé sur la moyenne des dix meilleures années de carrière pour le privé et sur la moyenne des six derniers traitements pour le public) ;

■ une durée de cotisation de 37,5 annuités pour tous, privé et public, avec une retraite à taux plein ;

■ un plafond (pas de retraites supérieures à x fois le SMIC) ;

■ pas de perte de revenus au moment du passage à la retraite pour les bas salaires ;

■ indexation des retraites sur les salaires nets de cotisations sociales et non sur les prix ;

■ départ à taux plein avant 60 ans dès l'obtention de 40 années de cotisations pour les salariés ayant commencé à travailler très tôt ;

■ relèvement progressif du minimum vieillesse au niveau du SMIC.

agement à continuer dans le privé, vers les 45 annuités que demande le Medef. L'objectif d'un passage à 40 annuités pour les fonctionnaires est clair : il s'agit de s'attaquer au statut des fonctionnaires et de faire sauter un verrou qui permettra d'imposer à tous, et d'abord au secteur privé, une nouvelle augmentation de la durée de cotisation.

## L'alibi de la démographie

La seule chose qui soit vraie dans l'affaire des retraites est le phénomène démographique en cours qui s'appelle "l'allongement de l'espérance de vie" : nous vivons beaucoup plus longtemps que nos grands-parents et arrière-grands-parents. Ce phénomène est profondément positif et ouvre des perspectives immenses à l'épanouissement humain, individuel et collectif.

Il s'agit donc de savoir si la société est capable d'assurer dans l'avenir aux retraités un niveau de vie équivalent à celui d'aujourd'hui.

Des calculs officiels ont été réalisés par le Conseil d'orientation des retraites (COR), qui est une instance mise en place par les pouvoirs publics avec les partenaires sociaux. Ils montrent que, s'il l'on veut maintenir le niveau des retraites par rapport aux salaires - ce qui suppose annuler la réforme Balladur -, le montant global des pensions devrait passer de 12,6 % du revenu national, le Produit intérieur brut (PIB), en 2000, à 18,5 % en 2040.

En quoi cela est-il impossible à réaliser alors que, dans le même temps, le PIB devrait au minimum doubler ?

Cette augmentation de près de 6 points ne doit d'autant moins nous inquiéter que le poids des pensions dans le PIB a été multiplié par 2,5 entre 1950 aujourd'hui sans que cela provoque les cataclysmes que certains se plaisaient déjà à prédire à l'époque.

Une conclusion s'impose : puisque nous vivons plus longtemps, et qu'il y aura davantage de retraités par rapport aux actifs, il faut prévoir de nouveaux financements, à moins d'accepter froidement une paupérisation des retraités.

Il s'agit donc de savoir quelle répartition des richesses est souhaitable. C'est avant tout un problème politique.

## Financer les retraites, c'est possible

Une nouvelle répartition des richesses est d'autant plus envisageable que la part des salaires dans la valeur ajoutée, la richesse créée par les entreprises, a baissé de 10 points en 20 ans, alors que, dans le même

temps, la productivité du travail a augmenté de 50 %. Des marges de manoeuvres existent donc. Un rééquilibrage de la part des salaires dans la valeur ajoutée est nécessaire.

De plus, une politique économique résolument tournée vers un plein emploi de qualité apporterait des financements supplémentaires.

Attac porte au débat public les propositions suivantes :

### - *Etendre l'assiette du calcul des cotisations*

On appelle "assiette" la référence qui permet le calcul des cotisations sociales. Il s'agit, en France, de la masse salariale pour les employeurs et des salaires bruts pour les salariés.

L'idée est mise en débat au sein d'Attac d'élargir cette assiette en tenant compte des bénéfices distribués et des profits financiers. Les entreprises ayant les bénéfices les plus élevés auraient donc des taux de cotisations plus élevés que les autres.

### - *Augmenter les cotisations*

L'augmentation des cotisations patronales est le moyen le plus simple pour rééquilibrer la part des salaires dans la valeur ajoutée en vue de financer les retraites.

Au total, avec un taux de remplacement maintenu, le retour pour tous à 37,5 années de cotisations, l'indexation sur les salaires et non sur les prix, 18,5 % du PIB sont nécessaires, soit environ 6 points de PIB à trouver sur 40 ans.

Pour couvrir cette évolution, une augmentation de 15 points du taux de cotisation lissée sur 40 ans suffirait. Cela représente en moyenne une augmentation des cotisations de 0,375% seulement par an pendant 40 ans. Il est difficile d'affirmer qu'une telle augmentation serait insupportable pour l'économie française.

Une augmentation des cotisations salariales doit aussi être envisagée si nécessaire, mais celle-ci ne pourrait avoir lieu qu'une fois le rééquilibrage de part des salaires dans la valeur ajoutée effectué.

## Mobilisation sociale indispensable

L'avenir des retraites relève moins de la pyramide des âges que de la répartition de la richesse produite. Il s'agit non pas d'un problème financier mais d'un choix politique, mieux, d'un choix de société. Tel est bien l'enjeu des combats à mener.

Attac, qui a fait des retraites une de ces priorités, sera présente dans toutes les mobilisations nécessaires pour assurer l'avenir de notre système de retraite.